



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHÉRON

**ARRETE POUR OUVERTURE DE DEBIT  
DE BOISSONS TEMPORAIRE**

**N° 2023/213-VA**

**Le Maire de la Commune de La Roque d'Anthéron,**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-28,

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L.3334-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

VU l'arrêté préfectoral du 23 Décembre 2008 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons,

VU la demande en date du 22 septembre 2023 de l'Office de Tourisme représentée par Bénédicte ROUSSY, Directrice.

**ARRETE**

**Article 1** - A l'occasion de l'organisation de la journée festive autour de l'histoire médiévale du village « Trésor d'Histoire par l'Office de Tourisme :

**Le mercredi 25 octobre 2023 de 10h30 à 17h00**

Place Palmie Dolmetta - 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

L'Office de Tourisme est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3<sup>ème</sup> catégorie à charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

**Article 2** - Cette autorisation est limitée à 5 par an.

**Article 3** - La brigade de gendarmerie compétente est chargée de l'exécution du présent arrêté et sera destinataire d'une ampliation. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 27 septembre 2023

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

